



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021**

**Délibération n° 2021-053**

**COMPTES DE GESTION 2020 - BUDGET PRINCIPAL VILLE ET BUDGETS ANNEXES POMPES FUNEBRES ET RESTAURANT D'ENTREPRISE - APPROBATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

**Nombre de conseillers en exercice : 49**

**PRESENTS : 44**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPAR, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

**EXCUSE AYANT DONNE PROCURATION : 2**

Madame, Monsieur : Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Alain CHARRIER à Cécile SAINT-MARC

**ABSENTS : 3**

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN**



Monsieur David CHARBIT, Adjoint au Maire Délégué aux Finances, Commande Publique et Numérique, rappelle à l'Assemblée que compte tenu de la présentation :

- des budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020, et des décisions modificatives qui s'y rattachent,
- des titres définitifs des créances à recouvrer,
- du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- des bordereaux de titres de recettes et bordereaux de mandats,
- du compte de gestion dressé par le Receveur et des états de développement des comptes de tiers,
- ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer pour le Budget Principal de la Ville, et les Budgets annexes des Pompes Funèbres, du Restaurant d'Entreprise.
  
- qu'après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures,

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 21 juillet 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**ARTICLE 2 :** de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**ARTICLE 3 :** de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**ARTICLE 4 :** de déclarer que les comptes de gestion 2020 dressés par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**ABSTENTION : Groupe « Ensemble pour une ville durable » - Maria GARIBAL**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac  
Président de Bordeaux Métropole

*Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.*

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*